

LE CDG 16 PEUT ÉGALEMENT
VOUS CONSEILLER,
VOUS ACCOMPAGNER



- > Pour le recrutement d'agents titulaires ou contractuels sur besoin permanent ou occasionnel (Recrutement-Remplacement-Renfort)
- > Par la confection des paies de vos agents
- > Avec son service de médecine du travail
- > Sur la prévention des risques professionnels (ACFI, conseil, dispositif de signalement)
- > Pour du Conseil en Evolution Professionnelle
- > En diététique et hygiène alimentaire en restauration collective
- > Dans l'assurance de vos risques statutaires
- > Par du conseil en organisation



Centre de gestion
de la fonction publique
territoriale de la Charente

Contact :
05 45 69 70 02

Suivez-nous sur :
Linked in



Centre de gestion
de la fonction publique
territoriale de la Charente

Votre partenaire
dans la gestion des
ressources humaines

EXPERTISE - CONSEIL - ACCOMPAGNEMENT

INSERTION ET MAINTIEN DANS L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS



Contact :
05 45 69 69 96
cdg16@cdg16.fr

Maison des communes
(sur RDV uniquement)
30 rue Denis Papin - CS 12213
16022 ANGOULÊME CEDEX

Information :
www.cdg16.fr

Mobiliser des partenaires et des financements pour mettre en place des solutions individualisées



Tout employeur public occupant au moins 20 agents est tenu d'employer des personnes reconnues travailleurs handicapés dans la proportion de 6 % de l'effectif total des agents rémunérés (article L.323-2 du Code du travail).

TH
6% de
l'effectif

Dans le cas contraire, la collectivité doit verser une contribution financière au Fond pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP).

Le service d'insertion et de maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés du CDG 16 est votre interlocuteur privilégié pour :

- › Mettre en œuvre une politique handicap (étude et co-construction, formation des référents, animation du réseau, accompagnement à la DOETH...).
- › Aménager des postes en compensation du handicap.
- › Trouver des solutions de reconversion ou de reclassement professionnels.
- › Vous accompagner sur des recrutements spécifiques.
- › Rechercher des aides financières.



Le maintien dans l'emploi

Le service du CDG 16 vous informe, vous écoute, vous conseille, vous accompagne pour :

- › Des études de poste suite à des restrictions médicales.
- › La recherche d'outils et de solutions individualisés.
- › La construction de parcours de reclassement professionnels, de plans de formation adaptés.
- › La recherche d'aides financières et la saisie des demandes.



Service de médecine du travail

Service prévention des risques professionnels (ACFI, conseillers)

Une équipe Pluri-disciplinaire

Service d'insertion et de maintien dans l'emploi des Travailleurs Handicapés



Le recrutement

En collaboration avec tous les partenaires de l'emploi et du handicap, le CDG 16 vous propose :

- › Un diagnostic de vos besoins (actuels ou futurs).
- › Une sélection de candidats correspondant à vos besoins.
- › Une présentation des aides financières à l'embauche (contrat aidé, apprentissage...).
- › La mise en place d'un accompagnement social et professionnel à la demande.



Apprentissage

En prenant en charge jusqu'à **80% du coût salarial** annuel chargé, le FIPHFP favorise le recrutement d'apprentis porteurs de handicap. Il permet ainsi aux employeurs publics d'intégrer des apprentis sur tous les profils et catégories de poste, **tout en les formant.**

Le contrat d'apprentissage de droit privé est signé entre l'apprenti BOETH, l'employeur et l'établissement de formation pour une durée de 1 à 4 ans, sans limite d'âge.

Le service du CDG 16 vous aide à trouver des apprentis correspondant à vos besoins et à mettre en place le contrat, dans ses dimensions administratives, financières, techniques et humaines.



Apprentissage sans limite d'âge

En partenariat avec :



CAP EMPLOI 16
Handicap, recrutement & maintien